

COMMUNIQUE

Strasbourg, le 7 février 2022

**Antennes relais et ondes électromagnétiques :  
l'Eurométropole de Strasbourg s'engage pour assurer  
la transparence entre les opérateurs téléphoniques  
nationaux et les habitants**

Liées à une utilisation croissante des réseaux de téléphonie mobile, et dans le cadre actuel du déploiement de la 5G, les ondes électromagnétiques émises par les antennes relais sont aujourd'hui au cœur des enjeux environnementaux, sanitaires et de participation et d'information citoyennes.

Après avoir consulté les citoyens-nes en 2021, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage ce **lundi 7 février 2022** avec seize communes du territoire pour un numérique plus responsable et davantage de transparence vis-à-vis des données relatives aux antennes relais via la signature d'une charte avec les opérateurs téléphoniques français et la mise à disposition des habitants-es d'outils innovants de suivi de leur exposition aux ondes électromagnétiques.

Cette charte prévoit la création d'une nouvelle commission consultative de suivi annuelle composée d'élus-es, des opérateurs, des bailleurs, d'institutions telles que l'ANFR et l'ARS, des associations et des citoyens-nes pour dialoguer sur le déploiement de réseaux de radiocommunication.

Afin de suivre plus précisément le niveau d'exposition dans les sites sensibles (écoles, sites petites enfance et établissements de soins), l'Eurométropole va réaliser, en plus des simulations logicielles, des campagnes triennales de mesures sur ces établissements. L'ensemble des résultats sera rendu public sur le site [cartoradio.fr](http://cartoradio.fr).

En complément des campagnes de mesures, et en réponse aux attentes des citoyens-nes inscrites dans la charte, l'Eurométropole installe également huit capteurs d'ondes électromagnétiques en continu pour connaître et partager en toute transparence le niveau d'exposition aux ondes des lieux identifiés et suivre son évolution dans le temps.

*« Face à l'évolution rapide des services de la téléphonie et une généralisation de nouveaux usages liés à l'internet mobile, les préoccupations des habitants sont nombreuses. Il est de la responsabilité des collectivités et des opérateurs d'apporter des réponses, notamment vis-à-vis des ondes électromagnétiques, que ce soit lors*

*de l'installation ou de la modification d'antennes-relais mais également dans leur usage au quotidien. En signant cette charte, les maires démontrent une nouvelle fois qu'ils sont des élus de terrain, à l'écoute de leurs concitoyens, soucieux de leur proposer des solutions », a souligné **Pia Imbs**, présidente de l'Eurométropole.*

*« Ce qui est particulièrement remarquable dans cette nouvelle charte signée avec les opérateurs historiques nationaux, c'est que l'on active tous les leviers en même temps, ajoute **Caroline Zorn**, vice-présidente en charge de la métropole numérique et innovante et conseillère municipale à la Ville de Strasbourg déléguée à la ville numérique. Toutes les sources d'informations, à tous les niveaux, on les mobilise et les croise pour les mettre au service de la population. Les données relatives aux ondes électromagnétiques sont complexes. Notre rôle est de les rendre compréhensibles et accessibles aux yeux de toutes et tous.»*